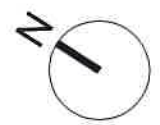


COURRIER ARRIVÉ LE
03 AOUT 2022
MAIRIE DE LANGLADE

Périmètre opération - 9915m²



Vu pour être annexé
à l'Arrêté en date de ce jour le :
27 OCT. 2022



- LEGENDE :
- Lots privatifs
 - Emprises constructibles R+1 max
 - Emprises constructibles RDC max
 - Obligation d'implantation des constructions

Partie rétrocédée à la commune - 180m²
(Hors périmètre).